

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :  
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;  
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 8 août 1842.

On lit dans le Rhône :

« Décidément les républicains s'en vont. Vainement ils avaient été conviés au cortège funèbre de Voyer-d'Argenson ; ils n'y brillèrent guère que par leur absence. »

Les républicains s'en vont ? qu'en savez-vous ? D'après les lois de septembre, on ne peut plus s'avouer républicain sans s'exposer à des poursuites judiciaires ; les lois d'association interdisent aux opinions dissidentes le droit de réunion. Quand on a ainsi mis en quelque sorte un parti hors la loi, quand on lui a ôté le droit de se réunir, il doit nécessairement se dissoudre ; ses éléments constitutifs ne peuvent être maintenus dans une union matérielle et visible, ils doivent se disséminer. Cela ne prouve pas qu'il ait cessé d'exister réellement, cela ne prouve pas même qu'il ait cessé de progresser.

Pour pouvoir en juger, il faudrait que la libre discussion fût rétablie, que le droit d'association fût régularisé ; alors on saurait bientôt à quoi s'en tenir sur sa véritable situation ; jusque-là on ne peut pas même se livrer à des conjectures.

M. d'Argenson n'a pas eu autour de son cercueil un nombreux cortège d'amis, nous en convenons ; mais il faut reconnaître que des mesures habilement calculées à l'avance ont empêché un grand nombre d'admirateurs de ses vertus de lui rendre les derniers devoirs. Ce serait une honte pour notre civilisation si son dévouement inaltérable à la cause nationale et son inflexible droiture n'avaient pas capté bien des esprits.

Voyer-d'Argenson a été démocrate sincère ; ses convictions ont étouffé chez lui toutes les tendances égoïstes, toutes les vanités puériles qui occupent tant de place même parmi les esprits les plus droits. Aussi ce n'est pas le peuple de Paris qui l'a oublié et qui a manqué intentionnellement à son convoi ; car le peuple, quoi qu'on dise, n'est pas ingrat, ses témoignages d'estime et d'affection ne manquent jamais à ceux qui défendent avec loyauté ses intérêts, et s'il avait été averti en temps utile, on l'y aurait vu triste et recueilli. Ce sont les gens de son entourage qui ont voulu qu'il fût isolé ; ce sont ses anciens amis de l'opposition libérale qui ont été ingrats en n'assistant pas à ses funérailles, car pour eux sa mort n'était pas un mystère.

En 1830 Voyer-d'Argenson ne s'est pas rallié au gouvernement de Louis Philippe : on ne le lui pardonne pas ; si sa conscience ne lui permettait pas d'adhérer aux actes légaux de 1830, s'il avait la conviction qu'une autre forme de gouvernement convenait mieux à la France, devait-il s'en cacher, s'envelopper du manteau de l'hypocrisie et enterrer ses idées ? Non, car alors la promulgation des idées n'était pas restreinte comme aujourd'hui, et se taire n'était ni digne ni honnête quand on avait le droit d'écrire et de parler. C'est ce qu'a fait l'honorable d'Argenson avec convenance et modération. Nous défions qu'on cite de lui des paroles qu'un homme d'honneur ne puisse avouer ;

nous connaissons tous ses actes politiques, et nous défions aussi qu'on puisse le blâmer en se plaçant au point de vue de ses idées. Une seule fois il fut poursuivi pour publication d'un petit écrit démocratique et acquitté, et nous nous rappelons que l'organe du ministère public, tout en requérant sa condamnation, n'a pas hésité à rendre l'hommage le plus complet à sa haute probité et à ses services d'une autre époque.

M. Voyer-d'Argenson, on doit le dire, faisait ombrage à plus d'une popularité de mauvais aloi ; il ne recherchait ni le bruit ni l'éclat ; toutefois, malgré sa modestie, il n'avait pas moins su fixer plus d'une fois l'attention du pays et mériter son approbation. Ceux qui en parlent aujourd'hui si cavalièrement sont des gens dépourvus de sens et de mémoire. Ils oublient que l'homme qu'ils sont disposés encore à insulter après sa mort a été l'un des plus intrépides soutiens de l'ancienne opposition ; qu'il a le premier, à l'époque de la terreur blanche, bravé les cris de fureur des royalistes réactionnaires en dénonçant leurs iniques vengeances. Ils paraissent ignorer aussi qu'il a soutenu les idées de l'opposition libérale non seulement de sa parole et de ses votes, mais encore de sa bourse, ce qui alors était assez rare, et qu'il a mis plus d'une fois sa vie au service de ses idées, ce qui est plus rare encore.

Depuis quelques années, une tourbe d'écrivains s'est mise à ricaner sur toutes les vertus, à faire d'indécents railleries sur tous les dévouements. Nous les mettons aussi au défi, s'ils veulent étudier tant soit peu la vie si pure de Voyer-d'Argenson, de ne pas reconnaître qu'il fut sincère dans ses convictions, honnête dans tous ses actes, et, en un mot, citoyen intègre et vertueux. Placé dans les premières classes de la société par sa naissance, il en est descendu pour s'élever jusqu'au principe si fécond de l'égalité. De grand seigneur il s'est fait citoyen, et cela sans faste et sans bruit ; il n'a pas pris, comme Mirabeau, une boutique pour attirer sur lui l'attention du pays ; il n'a rien changé à ses manières d'homme bien élevé, et, pour plaire aux masses, il ne s'est pas fait un tréteau populaire : c'est là surtout ce qui l'honore et le rend à jamais regrettable.

Si nous vivons par l'intelligence et pour l'intelligence, nous nous devons avant tout au triomphe des idées que nous croyons vraies ; si nous sommes doués du sentiment du beau et du juste, nous devons nous dévouer à défendre les idées que nous croyons conformes au beau et au juste. Pour M. d'Argenson l'idée démocratique était une vérité, la souveraineté du peuple un droit. Qu'a-t-il fait ? Il a consacré son intelligence à professer publiquement les idées qu'il tenait pour vraies et pour justes. Aucun intérêt ne l'a décidé à ne pas manifester sa pensée tout entière ; l'en blâmer, c'est, selon nous, prêcher la dissimulation aux hommes, c'est les pousser à ensevelir dans le fond de leurs consciences les sentiments qui les animent.

Dans la manifestation des opinions, quand elle est sincère, nous voyons un bien réel pour l'humanité ; car elle ne peut s'harmoniser qu'à la condition que toutes les tendances morales qu'elle recèle seront produites librement. Louons donc les hommes de cœur qui, à leurs risques et périls, sans préoccupations personnelles, sans vanité, sans cupidité, ont le courage de dire en tout temps leur pensée tout entière. C'est ce qu'a fait le vénérable Voyer-d'Argenson : vous le trouvez, au début de sa carrière, aide-de-camp de Lafayette, et, lorsqu'il la termine, vous êtes forcés de reconnaître qu'il est resté fidèle à ses inspirations, que

sa vie a été rectiligne, qu'il n'a jamais abandonné le grand principe de l'unité morale.

L'unité des vues fait les grandes nations, l'unité de conduite fait les hommes vertueux. Seuls ils ont une voie toute tracée devant eux et dont ils ne dévient pas ; ils sont toujours prêts à tout sacrifier pour la suivre et rester sincèrement attachés à leurs convictions. Quand de pareilles hommes meurent, et ils sont rares, les gens de tous les partis et de toutes les opinions devraient leur rendre hommage et saluer leur cercueil ; cet hommage serait d'un bon augure. Mais le Rhône n'est pas capable de s'élever à de pareils sentiments ; sans doute que pour lui le cadavre d'un ennemi mort sent toujours bon.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. Reyre, premier adjoint faisant fonctions de maire.  
Séance du 4 août 1842.

Legs de 3,000 fr. fait aux hospices civils par feu M. P.-C. Phélip. — Refus d'intervenir dans l'acceptation d'un legs de 88,000 fr. fait par feu M. Charpentier à MM. les curés de diverses paroisses de Lyon pour être distribués en aumônes par eux et sans rendement de compte. — Présentation de traités relatifs à la création d'une place publique sur l'emplacement autrefois occupé par le claustral des Feuillants. — Discussion et décision sur la proposition tendant à réduire de 40,000 fr. la somme annuellement employée au dégrèvement des contributions personnelle et mobilière, et à employer cette économie aux frais de logement par la ville de tous les militaires de passage.

Présents : MM. Acher. — Bodin, Brossette, Bruyas. — Capelin, Chinard, Couderc. — Dolbeau, Donet, Durand. — Falconnet, Faure — Peclot. — Guérin — Philippeon, Guinet. — Menoux, Mermet, Malmazet. — Nepple. — Pons. — Riboud. — Seriziat. — Vauxonne (de), Vachon-Imbert. — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.  
LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 21 juillet est lu et adopté.  
M. LE MAIRE présente les excuses de M. Guerre qui ne peut assister à la séance de ce jour.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de cette communication dans le procès-verbal.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à défendre contre une instance élevée contre la ville par M. E.... à raison du dommage que, selon ce demandeur, le récent exhaussement du sol de la rue du Palais a causé à un immeuble qu'il possède sur cette rue.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen de la commission du contentieux.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à donner main-levée requise d'une hypothèque inscrite au nom de la ville contre le sieur L. T... pour garantie des engagements que ce dit sieur avait pris pour l'exécution de divers travaux de construction à l'Abattoir.

Ce rapport expose que les engagements dont s'agit ayant été remplis, il y a lieu d'accorder la main-levée demandée, sauf toute réserve de droit pour la responsabilité décennale imposée par la loi aux entrepreneurs de travaux.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit successivement deux rapports proposant d'approuver :  
1° Une délibération par laquelle l'administration de l'hospice de l'Antiquaille a ouvert au budget supplémentaire de cet hospice, pour 1842, un crédit de . . . . . 2,398 fr. 90 c. pour réparations à la salle de bains pour hommes.

2° Une délibération par laquelle cette même administration a ouvert au même budget additionnel un crédit de . . . . . 2,601 fr. 40 c. pour établissement d'une salle de bains exclusivement destinée au service des enfants.

LE CONSEIL renvoie ces deux rapports à l'examen de son comité des finances.

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

L'opposition faite jusqu'à présent aux nombreux médiocrités que prétendait nous faire subir la nouvelle direction à ce pleinement raison, et la preuve, c'est qu'elle est arrivée, à force d'épurations, à obtenir une troupe, sinon remarquable, du moins supportable, vu les circonstances et la saison.

Dans l'espace de trois mois, il n'est pas tombé moins de six premiers sujets, parmi lesquels il faut compter deux jeunes premiers, M<sup>mes</sup> Roland et Renard. Voici venir M<sup>me</sup> Wable qui se présente pour remplir la place vacante des premiers rôles, et heureusement tout fait espérer qu'elle nous restera.

C'est une toute petite et gracieuse personne que M<sup>me</sup> Wable, d'une physionomie plus expressive que jolie, et à laquelle ne sied point mal un petit air souffrant et mélancolique. Sa voix est juste et agréable, sa démarche élégante, et ses gestes pleins de naturel et de distinction. C'est une nature de talent qui se prête merveilleusement à toutes les petites délicatesses, à toutes les petites nuances du vaudeville, qui n'est que la comédie en miniature. Elle a juste assez de souffle pour jeter les petits mots à effet ; ils partent tous d'une façon charmante. Aussi sera-t-elle fort convenablement placée dans les rôles d'ingénue, rôles qui demandent surtout de la grâce, de la naïveté et beaucoup de finesse. La manière dont elle a joué le petit rôle de Marie des *Mémoires du Diable* est une preuve de ce que nous avançons. Ce rôle, créé par M<sup>me</sup> Lefebvre, était resté complètement dans l'ombre ; M<sup>me</sup> Wable lui a donné une vie toute nouvelle ; de plus, elle l'a chanté, et l'on a pu apprécier les faciles mélodies de M. Doche. Dans le rôle de Kettly elle a été tout ce qu'elle pouvait être sous le poids de l'édition causée par un premier début. L'expression de son chant lui a tout d'abord acquis la faveur du public, et c'est par-là surtout qu'elle est sûre du succès.

Certes, nous faisons pour M<sup>me</sup> Wable la part de l'éloge aussi large que possible ; aussi serons-nous à l'aise pour lui dire toute la vérité. Son timbre de voix, souple et harmonieux pour aborder toute scène qui ne sort pas d'une conversation spirituelle ou sentimentale, manquera nécessairement de force et de puissance lorsqu'il faudra traduire les passions fortes et énergiques. La faute n'en sera sans doute pas à son intelligence, mais bien à sa nature même qui manque d'ampleur et de puissance. M<sup>me</sup> Wable se présente pour jouer le répertoire de M<sup>mes</sup> Volny, Albert, Fargueil, et nous doutons qu'elle soit à la hauteur de certains grands rôles créés par ces artistes, et où le drame l'emporte de beaucoup sur la comédie. Donc, n'a pas toutes les qualités incontestables de la débutante, nous pensons qu'elle doit de vue d'une scène comme la nôtre, qui devrait être de premier ordre, si les promesses du programme étaient fidèlement tenues. Pour notre seconde scène vraiment constituée comme on avait lieu de l'espérer,

M<sup>me</sup> Wable n'aurait que le degré de talent convenable pour occuper la place de M<sup>me</sup> Lefebvre, que son manque de voix doit nécessairement éloigner du vaudeville.

Mais dans l'état actuel des choses, avec le peu de femmes de talent que possède le théâtre des Célestins, M<sup>me</sup> Wable sera un diamant précieux qu'il faut nécessairement conserver, même comme forte première. Soyez donc la bien-venue, madame ; que votre chant gracieux nous dédommage de la voix fautive de M<sup>me</sup> Lefebvre, que la finesse de votre jeu nous fasse supporter quelque peu la médiocrité de M<sup>me</sup> Damoreau, et ramenez-nous enfin la comédie dans le vaudeville, si vos forces ne peuvent atteindre au drame passionné.

Il ne faut donc plus, pour compléter la troupe, qu'un jeune premier amoureux qui joue les rôles où M. Alexandre serait trop marqué et où le talent de M. Henry pourrait manquer de puissance. De nombreuses discussions se sont établies jeudi soir entre le public et la direction, toile levée, et le régisseur a fini par promettre un premier amoureux.

M. Pragne, qu'on acceptait comme second amoureux, a été refusé comme premier au besoin. La manière vague dont cet artiste était annoncé sur l'affiche n'a pas peu contribué à l'échec qu'il a éprouvé. Pour nous, il est ressorti clairement des colloques qui se sont établis entre le public, l'acteur et le régisseur qu'on voulait tout simplement escamoter une promesse du prospectus. Quand en finirons-nous avec toutes ces scènes bruyantes et scandaleuses, qui font des Célestins, à certains jours, une véritable taverne ? Il nous semble cependant que M. le directeur est payé assez cher pour prendre davantage en considération les plaisirs du public.

Et, quand nous avançons que ces messieurs se jouent parfois de la bonhomie du public, la seconde représentation des *Brigands de la Loire* n'en est-elle pas une preuve ? car jamais pièce n'a été plus sifflée et bafouée lors de sa première apparition. Mais il y avait un titre à exploiter : tant pis pour qui a le malheur de s'y laisser prendre !

Voici du moins un artiste de beaucoup de mérite, M. Bardou, du Vaudeville, qui vient fort à propos faire quelque peu trêve à toutes ces misérables scènes de sifflets et d'explications acerbes.

M. Bardou est un talent d'une grande vérité et de beaucoup d'entrain. Sa physionomie est des plus mobiles et provoque facilement le rire, son jeu est plein de finesse et de mordant ; il arrive aux effets les plus comiques sans efforts, avec une bonhomie charmante. Puis il y a chez lui une certaine originalité qui donne à ses rôles un cachet tout particulier. Dans le rôle de Montmédy de *Manche à Manche* il s'est montré excellent comédien, et dans *Passé Minuit* il a été fort original. Son succès a été grand et il croira nécessairement à ses autres représentations qui méritent d'être suivies, car il a un répertoire varié et amusant. Il est certains rôles qu'il a créés d'une façon vraiment supérieure, entre autres le rôle de Jean Gauthier des *Mémoires du Diable*.

Pour les représentations de M. Bardou, nous lisons sur l'affiche que le prix des places ne sera pas augmenté. Ceci ressemble presque à une gracieuseté faite au public par la direction. Nous ne trouvons là qu'une chose fort naturelle, le prix des places des premières ayant été porté nouvelle-

ment à deux francs. Pour tous les grands artistes de passage, le prix des places n'a jamais été plus élevé. Mais c'est égal, on veut avoir l'air de faire un sacrifice à la chose publique. Saluez donc, messieurs, le prix des places ne sera pas augmenté.

Les élèves du conservatoire fondé par M. Rozet ont donné jeudi une séance au théâtre des Célestins. La réunion était fort nombreuse et a vivement applaudi plusieurs morceaux.

Deux mots d'abord de l'institution. Elle pêche surtout par la base, c'est-à-dire qu'il manque à ses élèves les premiers principes du chant, des études de vocalise et l'art de l'émission de la voix. De là sans doute les nombreuses imperfections qui se rencontrent dans le chant de ces élèves qui tous accusent les études les plus incomplètes. Cette institution n'atteint donc qu'en partie le but qu'elle se propose et fait comprendre la nécessité d'un conservatoire établi sur de plus larges bases.

Ces reproches à part, M. Rozet n'en est pas moins fort méritant d'avoir encouragé certaines études musicales. Il a présenté jeudi quelques élèves qui ne manquent ni de talent ni d'habileté. Une voix de ténor qui paraît appelée à quelque avenir est celle de M. Maur... qui dans le duo de *Lucie* a jeté plusieurs phrases avec une grande puissance. M<sup>me</sup> Jenny Flachat a la voix souple, juste et timbrée ; il est fâcheux qu'elle chante avec un peu de mollesse. M. Gir... a dit le final du quatrième acte de *Guillaume Tell* avec beaucoup de bonheur. M. Grenier, voix de ténor léger, a fait preuve de goût dans les principaux morceaux de la *Dame Blanche*. En somme, il y a eu de l'ensemble et de louables efforts dans ces différents exercices de chant, et peut-être découvrirait-on là quelques belles voix pour le théâtre.

### LA FEMME VOILÉE.

(Suite et fin.)

Réduit à perdre la reine pour reconquérir le pouvoir, le duc de Gloucester, habile à trouver des motifs d'accusation, avait quelquefois essayé de pénétrer le mystère de cette singulière confidente ; mais aucun renseignement précis n'avait pu lui être procuré : le roi lui-même n'avait jamais vu la femme voilée, tant elle était fidèle à son rôle de recluse, tant surtout, en mari discret, le roi savait respecter les secrets de sa femme. Le duc aurait eu d'autant plus d'intérêt à pénétrer au moins ce secret-là, que plus d'une fois il s'était aperçu que Marguerite savait un grand nombre des siens. Il aurait même eu quelque raison de soupçonner que des espions adroits servaient admirablement sa royale surveillance. Tous ses complots étaient fatalement prévenus par quelque contre-mesure, et il avait à peu près renoncé à combattre la reine sur le terrain de la cour, c'est-à-dire par l'intrigue. Mais la disgrâce même lui avait valu d'utiles réconciliations. Sous la meilleure administration les mécontentements sont encore nombreux, et à cette époque d'agitations incessantes, c'était un grand foyer de rébellion que l'Angleterre. Bientôt on en vint peut-être à se lasser du calme et de la régularité du gouvernement ; une sédition était fomentée dans les comités du nord, et, toujours prêt à se porter là où le désordre

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'approuver l'acceptation d'un legs de 3,000 fr. fait aux hospices civils de Lyon par feu M. P.-G. Phélip. LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à quatorze legs, formant ensemble une somme de 88,000 f., faits par M. G.-A. Charpentier à MM. les curés de quatorze paroisses de Lyon pour être distribués, sans rendement de compte, aux pauvres de ces paroisses.

Le rapport propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu de délibérer, attendu que la clause relative au mode de distribution exclut l'intervention des bureaux de bienfaisance.

LE CONSEIL approuve ces conclusions.

M. LE MAIRE lit un rapport, présentant à la sanction du conseil trois traités relatifs à l'acquisition, au nom de la ville, d'un terrain depuis long-temps destiné à former une place publique. Ce terrain, situé au milieu d'un emplacement autrefois occupé par le castral des Feuillants, appartient à l'Etat qui a consenti à le céder à la ville sur estimation d'experts. Cette estimation a eu lieu; elle a fixé le prix de ce terrain à 45 f. le mètre carré, soit ensemble 15,257 f. 25 c.

Le premier des traités présentés à la sanction du conseil a pour objet de consacrer l'acquisition dont l'estimation a fixé le prix.

Le second traité a pour but et pour résultat d'exonérer presque entièrement la ville de la dépense causée par cette acquisition. Par ce traité, les propriétaires voisins des terrains acquis, intervenant dans leur intérêt, que favorise l'affectation de ces terrains à la création d'une place publique, s'engagent à contribuer, pour une somme unie de 15,000 f., au prix à payer pour ces terrains.

Enfin, le troisième traité a pour objet l'engagement pris par M. Trouvé, propriétaire d'un immeuble riverain de la place projetée, d'ouvrir au travers de cet immeuble un passage public de 2 mètres de largeur sur 2 m. 50 c. de hauteur. Ce passage servirait de voie de communication entre la place projetée et une rue voisine. Une indemnité de 16,000 f. est assurée par ce traité à M. Trouvé; mais cette indemnité sera payée par les propriétaires voisins qui sont intervenus dans le traité et ont promis de pourvoir de leurs deniers à cette dépense essentiellement profitable à leurs intérêts. La ville comparait dans ce traité pour accepter la servitude dont l'immeuble Trouvé va être frappé au profit du public.

En résumé, moyennant le coût final de 257 fr. 25 c., la ville obtiendra la création d'une place nouvelle, depuis long-temps demandée par le public.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen de la commission des intérêts publics.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un traité conclu avec l'administration de la banque de Lyon, à l'occasion de l'adossement d'une fontaine publique contre l'édifice appartenant à cet établissement.

Ce traité a pour objet de garantir la banque de tout dommage que pourrait causer la fontaine projetée à l'immeuble qui doit lui servir de point d'appui.

LE CONSEIL approuve.

M. MERMET : A l'occasion d'un traité relatif à l'établissement d'une nouvelle fontaine publique, je demanderai à M. le maire si l'administration compte bientôt soumettre au conseil la grave et urgente question de la distribution des eaux dans notre cité.

M. LE MAIRE : L'administration étudie avec un zèle incessant la question à laquelle M. Mermet vient de faire allusion. Cette question est fort grave et très-compiquée; j'espère que bientôt le conseil pourra en être saisi.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'ouvrir, au budget communal additionnel pour 1842, un crédit de 3,000 fr. pour complément de la somme nécessaire pour la réparation des chemins communaux de la banlieue.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'ouvrir, au budget communal additionnel pour 1842, un crédit de 4,000 fr. destiné à pourvoir à l'entretien d'une école de chant organisée par les soins de la société d'instruction élémentaire du département du Rhône. Cette école, établie depuis le mois de novembre 1841, compte 730 élèves, dont 464 adultes hommes; elle a obtenu de très-remarquables succès.

La somme demandée serait ainsi employée :

Dépense spéciale à la fin de l'année 1841. . . . .	800 f.
— à l'année 1842. . . . .	3,200
Total égal. . . . .	4,000

Le conseil voudra sans doute approuver une dépense si utilement employée.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen du comité des intérêts publics.

M. PONS demande à être entendu à titre de renseignement par la commission.

LE CONSEIL invite M. Pons à s'adjoindre à la commission des intérêts publics pour l'examen de cette affaire.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'emprunter de l'institution La Martinière, au lieu d'emprunter de la caisse des consignations, une somme de 400,000 f. sur celle de 700,000 f. dont une récente loi a au-

torisé la ville de Lyon à faire l'emprunt, afin de pourvoir aux besoins de l'exercice courant.

Cette proposition est justifiée par des explications sur la situation financière de l'institution La Martinière. Soit par l'effet d'économies réalisées, soit par l'effet de récents encaissements de sommes à valoir sur la liquidation du legs fait à La Martinière par le major-général Martin, cette institution possède en ce moment en disponibilité une somme totale de 486,360 f. 70 c. M. le maire propose, de concert avec le conseil d'administration, de prélever sur ce fonds libre une somme de 400,000 f. qui serait prêtée à la ville sous l'intérêt de 4 1/2 0/0 l'an.

Le rapport développe la proposition de M. le maire. Il indique ensuite les époques auxquelles la ville s'engagerait à rembourser les sommes prêtées par La Martinière.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à l'examen de son comité des finances. (La suite à un prochain numéro.)

## NOUVELLES D'ORIENT.

### LA TURQUIE ET LA PERSE.

Le *Portafoglio Maltese* parle en ces termes, dans son numéro du 25 juillet, des démêlés survenus entre les deux pays :

« Que peut-il naître de ce conflit ? quelle est celle des deux parties qui peut obtenir un avantage ? C'est un tiers qui en profitera. Quelques personnes croient que l'affaire pouvait s'arranger à l'amiable; mais la Russie est intéressée à ce que la querelle s'envenime, afin de rendre plus tard son intervention nécessaire, et c'est la Russie évidemment qui alimente cette question. Son influence dans ce pays s'accroît journellement. D'un autre côté, en affaiblissant continuellement la Turquie, cette puissance devient pour elle, en dépit de tous, une proie plus facile. »

« Ainsi, la Russie réussit tranquillement sans faire des sacrifices, pendant que les autres puissances ne savent se mettre d'accord sur ce qui est dans l'intérêt commun, et que leurs gouvernements se font une guerre de tarifs au préjudice des masses qu'ils disent vouloir faire prospérer. »

On lit dans le même journal :

« La guerre avec la Perse occupe exclusivement les esprits à Constantinople; les affaires de la Syrie et de la Grèce sont éclipsées par cet événement. Ceci ne contrarie pas beaucoup les ministres turcs qui se laissent aveugler par les Russes. Pour eux, la question de Syrie est une affaire terminée, et il paraît que le plus grand sacrifice qu'ils entendent faire relativement à la question grecque est celui de ne pas insister sur le traité Zographos. »

« La Porte se donne, en vérité, un air de grande importance, et ne s'aperçoit pas qu'elle marche vers le précipice. »

## AFRIQUE FRANÇAISE.

### (Correspondance particulière du Censeur.)

Nous recevons de notre correspondant ordinaire d'Oran la lettre suivante, en date du 23 juillet :

« La division de Mascara, sortie de cette place du 17 au 20 juin, a parcouru une grande étendue de pays et a forcé diverses tribus à faire leur soumission. On disait que dans ces derniers temps Abd-el-Kader avait eu jusqu'à 1,500 cavaliers. »

« Les Hachem n'avaient pas été francs dans leurs promesses de soumission. Cette tribu, au sein de laquelle l'émir est né, compte un très-grand nombre de marabouts, et c'est de là que sortaient presque tous les hauts fonctionnaires; c'est une population aristocratique. »

« La brigade de Mostaganem, que commande M. le général d'Arbouville, avait opéré sa jonction avec celle aux ordres du général de Lamoricière, et elle vient de rentrer à Mostaganem. Le général d'Arbouville est arrivé le 20 avec la cavalerie; l'infanterie a fait son entrée le 21. »

« Avec cette colonne est arrivé à Mostaganem le caïd des Flittas, suivi d'une escorte assez nombreuse de cavaliers. La plus grande partie de cette tribu a fait sa soumission; les autres parties s'étaient retirées au loin. »

« Beaucoup de Hachem étaient rentrés. »

« On dit qu'Abd-el-Kader s'est réfugié du côté d'Aïn-Mady. »

« Le marché de Mostaganem est abondamment pourvu de tout; il y arrive de nombreux bestiaux, des grains, etc. »

« Le bataillon du 15<sup>e</sup> léger qui était à Mostaganem a dû partir pour Oran; il fait la route par terre. »

« Les troupes du territoire de Tlemcen étaient échelonnées récemment jusqu'au Rio-Salado, travaillant à rendre la voie praticable aux voitures. Les voitures pourront bientôt librement circuler de Mostaganem à Mascara et d'Oran à Tlemcen. »

« Les troupes de Tlemcen ont quitté le travail de la route; Oran a envoyé un détachement au Rio-Salado. »

## Paris, le 6 août 1842.

### (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des députés, dans sa séance d'hier, a nommé son président. Cette opération n'a pu s'accomplir au premier tour de scrutin; un deuxième a été nécessaire.

pouvait avoir besoin d'un chef, Gloucester résolut d'aller visiter un de ses châteaux situés de ce côté.

Plus ses intentions étaient coupables, plus le duc avait besoin de donner à son absence un prétexte plausible : il s'agissait aussi de rassembler sous un même étendard les partisans de Salisbury et ceux de Warwick. Gloucester déclara qu'il s'unissait enfin à lady Anna Nevyl, mais que, ce mariage devant avoir lieu sans fête ni bruit, les fiancés et leurs amis se donnaient rendez-vous à Alnwick.

Lorsque cette nouvelle eut assez occupé le public pour n'être plus une nouvelle, Gloucester se rendit auprès du roi afin de lui demander son agrément. Il trouva auprès du monarque et de sa royale compagnie le duc de Suffolk, qui interrompit à sa vue la lecture d'un mémoire.

— Vous arrivez à propos, lui dit la reine. Le roi n'aime pas à écouter une accusation sans entendre la réponse de l'accusé; il a plus d'une fois témoigné son mécontentement depuis une demi-heure, parce que le duc ici présent nous lisait un écrit qui vous désigne comme l'espérance ou même le fauteur d'une sédition nouvelle. Serait-il vrai, mylord, que vous partez ce soir pour Alnwick ?

— Cela est vrai, répondit Gloucester, cela est vrai, mais si connu que j'éprouvais quelque embarras en venant exprès l'annoncer à Votre Altesse, vu que j'aurais désiré être le premier à lui en révéler le motif.

— J'espère, dit Marguerite, que ce motif est tout autre que celui que vous prête le rédacteur de ce mémoire.

— Mais, reprit Gloucester, je n'ai d'autre motif que d'aller joindre la famille de lady Anna Nevyl, qui daigne m'accorder sa main.

— Vous allez à Alnwick pour épouser lady Anna Nevyl ! s'écria la reine avec une surprise peut-être un peu affectée.

— Je n'y vais que pour cela, madame.

— Et moi je vous dis, mylord, que c'est impossible.

— Impossible !

— Oui, impossible ! répéta la reine avec sévérité. Avez-vous tout dit à lady Nevyl, mylord ? Sait-elle comment se rompent ou se terminent tous vos mariages ?

— Votre Altesse est évidemment prévenue contre moi, et je me retire de sa présence, dit le duc. Sire, ajouta-t-il en s'adressant au roi, la reine oublie qu'en devenant votre femme elle est devenue ma nièce, et qu'à ce titre elle devrait parler en d'autres termes de nos affaires de famille.

Ce ne fut pas le roi qui répondit.

— Au contraire, répliqua Marguerite, c'est ce titre qui, si je n'étais votre reine, me permettrait encore de prendre souci des alliances que vous pouvez contracter, bel oncle. Puisque ce sujet vous déplaît, j'abrégerai mon discours, et ne parlerai pas de Jacqueline de Bavière, attendu d'ailleurs que celle-là échappa à la fatalité des duchesses de Gloucester; mais lady Nevyl ignore-t-elle comment la dernière duchesse de ce nom a trouvé la mort ? Sait-elle que, lorsque le feu et le fer se refusent à leur supplice, leur illustre époux demande à l'eau de leur servir de tombeau ? Le sait-elle, mylord ? Non, sans doute. Eh bien ! duc de Suffolk, recommencez votre lecture, et le duc de Gloucester verra comment nous le savons, nous; il verra comment il est impossible qu'il aille à Alnwick épouser lady Anna

Nevyl.

Le duc, d'abord déconcerté de cette brusque apostrophe, essaya d'appeler la colère au secours de son trouble : c'était sa ressource ordinaire.

— Madame, s'écria-t-il, c'est une vengeance ! Le roi avait raison d'être indigné qu'on accusât un prince de son sang en son absence; mais il devrait l'être peut-être encore plus de lui voir jeter à la face de pareilles allusions. Je veux connaître le calomniateur, et j'espère bien le châtier moi-même si le roi ne m'a prévenu. Est-ce à vous, duc de Suffolk, que je dois m'adresser ?

— Suffolk, reprit la reine, ne répondez pas; c'est moi qui ai interrogé mylord, et il doit répondre à mes questions avant que vous répondiez aux siennes. Dites, mylord duc, niez-vous qu'un sicaire payé par vous eût accompagné Eléonore Cobham sur le navire qui la conduisit à l'île de Man ? Niez-vous que le misérable eût reçu de vous la promesse de mille écus d'or s'il précipitait dans la mer l'infortunée ?

— Je le nie ! s'écria le duc.

— Vous le niez, mylord ? Eh bien ! alors il est impossible que vous alliez à Alnwick épouser lady Anna Nevyl; car, si Eléonore Cobham, duchesse de Gloucester, n'a pas été mise à mort de cette manière, ce mémoire nous garantit qu'elle vit encore. Choisissez, mylord duc, et n'éludiez pas la réponse catégorique que nous exigeons. Vous ne sortirez d'ici que pour vous rendre à la Tour, et vous aurez alors à vous défendre ou d'un complot séditieux ou d'un assassinat.

Le duc vit que sa perte était jurée; il ne pouvait plus échapper à ce fatal dilemme.

— Qu'on me fasse connaître, dit-il, le signataire de ce mémoire, si toutefois l'accusateur porte un nom et un titre qui méritent que je m'abaisse à lui donner un démenti.

— Vous serez satisfait, mylord, reprit la reine; le signataire de ce mémoire est dans le palais... Duc de Suffolk, restez; le roi et moi nous irons nous-mêmes le chercher. En notre absence, vous me répondez de la tête du duc de Gloucester.

Et la reine entraîna Henri avec elle pour revenir quelques minutes après avec une femme : c'était la femme voilée.

— La personne ici présente, dit Marguerite, nous assure que le duc la reconnaît suffisamment au son de sa voix et à la vérité de ses paroles; elle demande donc que nous l'exempions de parler la face découverte, ayant fait vœu de ne plus montrer son visage qu'au duc de Gloucester seul, lorsque l'heure en sera venue.

— Je proteste contre toute espèce de sortilège, dit le duc.

— Protestez, répondit la femme voilée; mais ne niez pas que vous ayez autrefois livré Eléonore Cobham au tribunal ecclésiastique, et puis à un sicaire qui vous avait promis de la noyer. Si cet homme n'a pas exécuté sa promesse, mylord, ce n'est pas que sa main ait faibli dans l'acte dont il s'était chargé; mais on lui prouva qu'il serait mieux payé pour vous tromper que pour vous servir. Malheureusement pour lui, son avidité lui inspira le dessein de recevoir le prix du crime sans l'avoir commis, et quand il alla se présenter à votre agent, il fut mis à mort comme un vil malfaiteur qu'il était, mais surtout parce qu'on croyait étouffer en lui

à la première épreuve qui a été toute politique, toutes les nuances de l'opposition ont présenté un effectif de 216 voix; la fraction Guizot, la fraction Molé, la fraction Sauzet, et les députés fonctionnaires qui appartiennent à tous les régimes, n'ont pu dépasser le chiffre de 210 voix.

À la deuxième épreuve, M. Sauzet a obtenu 227 voix, c'est-à-dire douze voix de plus que la majorité absolue. Cinq ministres ont pris part au scrutin.

Pour faire passer M. Sauzet, qui n'avait pu l'emporter au premier tour, lorsque les partis se complaient et voulaient connaître leurs forces, il a fallu l'appui de M. Dupin qui a fait généreusement de la propagande en faveur de son concurrent, et celui de quelques légitimistes qui se sont piteusement ralliés au ministère. Sa majorité a donc été une majorité de coalition. Il y a loin de là à une majorité de 60 voix, comme celle que se promettait M. Guizot avant le scrutin.

Le vote qui a donné la majorité à M. Sauzet peut aussi s'expliquer par les scrupules d'un certain nombre de députés qui voteront contre le cabinet après l'adoption de la loi sur la régence, et qui ont, quoique à contre-cœur, voté hier pour M. Sauzet, afin de ne pas faire surgir une crise ministérielle qu'ils considéreraient en ce moment comme un embarras de plus dans une situation déjà bien embarrassée.

— Hier, avant l'ouverture du scrutin pour la présidence, M. Sauzet, s'approchant de M. Dupin à la salle des conférences, lui demanda des nouvelles de sa santé. « Pas trop bonne, lui répondit l'ex-président; j'ai depuis quelque temps une indisposition qu'on dit contagieuse, et je crains que bientôt vous n'en soyez atteint vous-même; je souffre d'une extinction de voix. » M. Sauzet, battu sur son propre terrain, se retira, et fut pris d'un accès de toux en apercevant M. Dufaure qui passait à l'autre bout de la salle.

Les centres n'ont pas voulu que le mot de M. Dupin fût justifié.

— M. Louis Bonaparte, détenu au château de Ham, a adressé au roi, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, une lettre de condoléance. On assure aussi que la famille exilée à Goritz a témoigné de la même manière toute la part qu'elle prenait à l'événement qui a frappé la branche cadette.

— L'auteur des récits mélodramatiques publiés dans le *Journal des Débats* sur la translation des restes de M. le duc d'Orléans à Paris d'abord, puis à Dreux, est, dit-on, M. Jules Janin, le méchant qui, dans *Barnave*, a si maltraité la famille du défunt.

— La physionomie de la salle des Pas-Perdus, au Palais-Bourbon, était fort piquante hier, pendant qu'on procédait au dépouillement du scrutin pour la présidence. Dans des groupes nombreux qui s'étaient formés, on remarquait M. Mallac, secrétaire particulier de M. Duchâtel, M. Léon Faucher, rédacteur en chef du *Courrier Français*, M. Taschereau, rédacteur du *Siècle*. Rien n'était plus touchant que les caresses réciproques que se faisaient M. Léon Faucher et M. Mallac; elles furent un moment interrompues par l'arrivée de M. d'Haubersaert, auquel M. Faucher s'empressa de donner la main, comme s'il lui eût été uni par la plus sincère amitié.

Dans le public qui se trouvait autour de ces messieurs et qui était témoin des marques de sympathie qu'ils échangeaient, on se demandait comment on pouvait sérieusement attaquer un système quand on était dans d'aussi bons termes avec les agents de ce système.

M. Thiers survint pendant ce temps, et comme il ne pouvait pas sans doute se mêler à un groupe dont faisait partie le secrétaire de M. Duchâtel, M. Faucher et M. Taschereau s'empressèrent de s'en détacher et coururent prendre le mot d'ordre que leur apportait M. Thiers. M. Reybaud, du *Constitutionnel*, arrive quelques instants après, et M. Thiers donne alors ses instructions à ces trois écrivains qui ont fidèlement reproduit sa pensée dans les journaux auxquels ils appartiennent.

Par habileté, si ce n'est par convenance, M. Thiers devrait s'abstenir de montrer aussi publiquement qu'il tient dans sa main les trois hommes qui font mouvoir le *Siècle*, le *Courrier français* et le *Constitutionnel*. C'est vouloir ruiner et déconsidérer ces trois journaux que de les afficher ainsi, et il est vraiment extraordinaire qu'ils ne le comprennent pas ainsi eux-mêmes.

— Les travaux du chemin de fer de Blois à Orléans vont commencer sous peu. Les ingénieurs sont déjà occupés à reconnaître et à jalonner le tracé.

l'homme capable de dénoncer un jour le grand seigneur qui lui avait fait l'honneur de le choisir pour complice de sa lâcheté. Exigez-vous que je vous montre mon visage, mylord ? ou vous contenterez-vous de promettre à Leurs Altesses que vous renoncez à aller épouser lady Anna Nevyl ?

— Qui que vous soyez, répondit le duc à qui en effet le son de cette voix parut suffire sans qu'il désirât voir encore le visage de la femme voilée, qui que vous soyez, vous êtes la voix de mes ennemis, et puisque le roi est du nombre, car il n'a pas trouvé un mot à prononcer en faveur de l'oncle qui a loyalement protégé son enfance et servi sa jeunesse, puisque le roi consent à ma perte, qu'on me conduise à la Tour et qu'on me donne des juges : c'est devant eux que je serai justifié.

— Vous serez content, bel oncle, répondit la reine qui, chaque fois que le roi avait paru vouloir intervenir dans cette longue scène, avait vivement pris la parole comme en son nom. Mylord duc de Suffolk, conduisez le duc de Gloucester à la Tour.

Cet ordre fut exécuté. La femme voilée, restée seule devant Henri et Marguerite, tomba à leurs genoux (1).

## IV.

On ne connaît qu'à demi ce qui se passe dans les palais et dans les prisons. Le tyran le plus farouche, le prince le plus cruel, le criminel le plus odieux ne sont jamais punis sans en appeler au peuple, et il se trouve toujours quelque adhérent ou quelque complice qui a intérêt à plaider leur cause, à atténuer leurs torts, à exciter la pitié au moins sur leur destinée. Le lendemain des funérailles de Néron, une main amie déposa une fleur sur son tombeau. Plus d'une fois, dans sa vie, le duc de Gloucester avait éprouvé les retours de la faveur populaire. Une dernière fois cette faveur lui fut rendue quand on le sut captif dans la Tour, victime de cette accusation mystérieuse dont l'histoire n'a point encore dit le secret.

Vainement le parlement avait été convoqué extraordinairement pour juger cet illustre prévenu, ce qui annonçait que la reine voulait que tout se passât au grand jour dans une procédure aussi délicate; les partisans de l'ancien lord-protecteur ne manquèrent pas de le représenter comme la victime d'une machination ténébreuse; quelques uns osèrent murmurer contre la reine et faire entendre qu'elle voulait perdre par jalousie le seul prince capable de lutter contre elle dans les conseils. Ces discours obtinrent du crédit dans Londres. Gloucester, au temps de sa puissance, avait volontiers prodigué les sourires aux bourgeois et au peuple. Les privilèges de la Cité avaient été respectés par lui; il avait même concédé de nouvelles franchises municipales. Plus il usurpait de crédit sur ses rivaux, plus il se ménageait politiquement des appuis dans cette classe moyenne qui à cette époque ne voit que de loin les intrigues de cour. Bref, la populace se fit volontiers l'écho tumultueux de ces sourdes rumeurs qui menaçaient

(1) Shakespeare a énuméré plusieurs chefs d'accusation contre Gloucester, tels qu'ils sont cités dans Rymers. Le docteur Lingard suppose que le duc avait organisé un complot pour s'emparer de la personne du roi. Shakespeare fait dire à Henri VI qu'il est convaincu de l'innocence de son oncle, tandis que Wethamsted dit positivement : « Nous ne savons quelles preuves avait le roi; mais rien ne put lui persuader que son oncle fut innocent. »

Au nombre des conseils municipaux qui n'ont pas voté illégalement à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, il faut ranger le conseil municipal de Caen, auquel on ne s'est pas même avisé de présenter un projet qui eût été repoussé.

**BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOÛT.**  
La bourse a ouvert avec une forte apparence de hausse. Les premières affaires dans la coulisse ont été faites à 78 3/2 et 35, et au parquet la rente a ouvert à ce dernier prix. Aussitôt après l'ouverture, on a fait 78 40, mais la rente n'a pas dépassé ce cours; seulement elle a été long-temps très-ferme, mais enfin elle a fini par fléchir, et une fois la première impulsion donnée, le mouvement s'est effectué avec une extrême rapidité.  
La rente est tombée à 78 40, et elle a fermé au parquet à 78 45.  
Dans la coulisse elle est restée demandée à 78 15.  
Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 75. — Obligations de Paris, 1280 00. — Dette active d'Espagne, 22 1/4. — Etats-Romains, 105 1/4. — Trois 0/0 belge, 102 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 775 00. — Caisse Lafitte, 1025 00, 5040 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

**Chambre des Députés.**  
*Fin de la séance du 5 août.*  
Voici le résultat du deuxième scrutin pour la nomination du président :  
Nombre des votants. . . . . 427  
Majorité. . . . . 214  
M. Sauzet. . . . . 226  
M. Dufaure. . . . . 194  
Le reste des suffrages est réparti sur divers membres. En conséquence, M. Sauzet est nommé président. La séance est levée à cinq heures et demie.

*(Correspondance particulière du Censeur.)*  
*Séance du 5 août.*

**PRÉSIDENCE DE M. LAFFITTE, DOYEN D'AGE.**  
La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires.  
**M. LE PRÉSIDENT :** Avant l'ouverture du scrutin, je crois devoir donner lecture à la chambre d'une lettre par laquelle M. Calmon, qui a eu pendant neuf sessions consécutives l'honneur d'être nommé vice-président à la chambre, prie ceux de ses collègues qui sont dans l'intention de lui donner leurs suffrages de vouloir bien les reporter sur un autre député. Après la lecture de cette lettre, le scrutin est ouvert. Le dépouillement donne le résultat suivant, qui est lu par M. le président à trois heures trois quarts :  
Nombre des votants. . . . . 390  
Majorité absolue. . . . . 196  
M. de Salvandy a obtenu. . . . . 223 suffrages.  
M. Bignon. . . . . 208  
M. Jacqueminot. . . . . 205  
M. Debelleye. . . . . 162  
M. de Tracy. . . . . 157  
M. Ganneron. . . . . 155  
M. Vivien. . . . . 150  
M. de Sade. . . . . 139  
M. Dufaure. . . . . 25  
M. Hartmann. . . . . 22  
M. Alban de Villeneuve. . . . . 21  
MM. de Salvandy, Bignon et Jacqueminot, ayant réuni la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents. On procède au scrutin pour la nomination du quatrième vice-président. Ce résultat ne sera pas connu avant quatre heures trois quarts au plus tôt.

La presse ministérielle n'est pas unanime dans sa manière d'apprécier ce qui s'est passé hier au Palais-Bourbon. Tandis que le *Journal des Débats* et la *Presse* font entendre ce matin un chant de victoire, une feuille qui nous paraît beaucoup plus intelligente qu'eux en cette circonstance se livre aux réflexions que voici :  
Le résultat du scrutin de ce jour, dit *l'Univers*, fait comprendre et justifie les supputations si différentes faites sur la majorité parlementaire par les divers partis intéressés. Il est démontré, par le plus irréfutable des arguments, que cette majorité n'existe pour personne, et que la chambre nouvelle est plus profondément divisée que l'assemblée à laquelle elle a succédé. Si la dissolution a été opérée pour donner un gouvernement à la France, jamais mesure n'aura trompé d'une manière plus éclatante la pensée de ses auteurs. Le seul résultat qu'elle ait obtenu, et celui-ci n'est pas le moins déplorable, c'est de rendre désormais impossible ce recours suprême à l'opinion du pays. Il n'y a plus de long-temps de partie électorale pour les conservateurs : les tendances révélées par les électeurs ont

eu, à cet égard, des enseignements même pour les plus aveugles ; et il reste démontré pour tout le monde que la France serait dès ce moment livrée aux dangereuses expérimentations de la gauche et aux légèretés de ses hommes d'état, si le mouvement de l'opinion n'avait été contrebalancé, sur un grand nombre de points du royaume, par le fractionnement des collèges électoraux, l'action énergique de l'administration et l'égoïsme des intérêts de localité. (L'aveu est précieux à recueillir.) La France penche donc vers la démocratie, et un pouvoir intelligent et très-national pourrait seul, sinon arrêter, du moins contenir et régler le mouvement. C'est sous l'impression constante de cette pensée qu'il nous paraît nécessaire d'apprécier les premiers actes de la chambre.

Il résulte du scrutin, dont elle a suivi avec tant d'anxiété le dépouillement, que tous les partis de quelque consistance sont en minorité dans l'assemblée et que l'appoint des fractions les plus inaperçues est indispensable pour atteindre le chiffre normal de la majorité. Des efforts immenses ont été faits par le cabinet pour aboutir au chiffre de 210 voix, auquel est péniblement arrivé M. Sauzet au premier tour de scrutin. C'est là tout ce qu'il adhérait avec quelque sincérité au gouvernement ; car, dans les dix-sept voix conquises au second tour et après une épreuve très-douteuse, il est rationnel de voir le résultat d'un repoussement personnel contre la gauche et le tiers-parti, plutôt que celui d'une sympathie directe pour le ministère lui-même. Mais si des voix données à M. Sauzet ont distrait celles des amis personnels de M. Molé, que le désistement de M. de Salvandy a données à M. Sauzet, et qui, dans des circonstances moins difficiles, pourraient s'en séparer, on arrive à ce triste résultat que le chiffre vrai du ministère n'est guère supérieur à celui qu'a obtenu M. Dufaure, devenu au second tour l'expression de la nouvelle et définitive alliance entre le tiers-parti et la gauche.

**On lit dans le National :**  
On a dit aujourd'hui à la chambre que les dix-sept voix qui étaient venues se joindre aux 210 qu'avait d'abord obtenues M. Sauzet se composaient de onze voix appartenant à M. Dupin et de six voix légitimistes. On nommait parmi ces messieurs : MM. Dugabé, de Lespinasse, de Panet, de Larochejacquelin, Benoist et de Preigne.  
Nous ne pouvons rien affirmer, puisque le vote a été secret ; mais nous devons répéter un bruit fort répandu, pour donner à ceux qu'on accuse l'occasion de le démentir.

Les feuilles légitimistes constatent aussi qu'il y a eu des apostats dans les rangs de leurs représentants à la chambre.

Le *Constitutionnel* présente les observations suivantes qui réduisent à sa véritable valeur l'avantage que le cabinet pourrait prétendre avoir remporté dans la séance du 5 :

Le premier scrutin pour la présidence a été le scrutin politique. Les partis l'avaient choisi pour se classer et se compter. Le ministère n'a obtenu que 210 voix en prenant pour candidat un homme qui a voté contre lui l'année dernière ; l'opposition en a eu 216. Supposez maintenant qu'au lieu de se diviser sur le nom de M. Sauzet, les suffrages se fussent partagés sur celui de M. Guizot, le résultat eût été certainement bien plus défavorable au ministère. M. Guizot n'aurait peut-être pas eu cent voix. Si aux chiffres de 210 et 216 nous ajoutons celui des députés absents de chaque parti, nous arrivons à une démonstration plus évidente encore de l'échec reçu par le cabinet. Voici les noms des absents :

Du côté de l'opposition : MM. Allier, Ernest de Girardin, de Richemont, Thiard, Pflieger, Manuel, de Panat, de Montfaucon, de Chabrol, Gigon de la Berterrie, Desjoubert, de Surian, de Saint-Priest, de la Farelle, Lemerrier, plus quatre doubles élections ; en tout, 19 qui auraient voté pour un autre candidat que le candidat ministériel.  
Du côté du ministère : MM. Pauwels, Emile de Girardin, Lenoble, Gravier, d'Etcheberry, Rivière de l'Arque, Dozon, de Sahune, Peyre, Cibiel, Granier, Bugeaud et deux doubles élections ; en tout, 14 qui auraient voté pour le candidat ministériel.

Ce qui fait 235 voix opposantes, 224 voix pour M. Sauzet.  
Au second tour de scrutin, M. Sauzet a eu 227 suffrages contre 202 opposants. Ajoutez les absents, vous trouvez 221 opposants contre 233 ministériels. Ainsi, même en faisant abstraction des causes accidentelles qui ont donné la majorité à M. Sauzet, quoiqu'il fût porté par M. Guizot, en négligeant de soustraire du chiffre 227 les amis de M. Dupin qui ont fait acte d'opposition contre le cabinet, les adversaires nombreux de M. Guizot qui ont craint cependant de le renverser avant la loi de régence, les quelques légitimistes qui, après la protestation du premier tour, ont donné au second leurs voix à M. Sauzet, en se plaçant dans l'hypothèse que soutiendront en désespoir de cause les feuilles ministérielles, on arrive à ceci : que la chambre est pour le moment partagée en deux parties égales ; que le déplacement de huit à neuf voix change la majorité ; que tout l'effort du ministère exploitant un intérêt dynastique et prenant un homme du tiers-parti pour expression ne réussit qu'à rendre la majorité douteuse. La conclusion rigoureuse est que le ministère du 29 octobre est moralement frappé et que sa durée est impossible.

**On lit dans la Quotidienne :**  
Pendant tout le temps qu'a duré le scrutin pour la nomination du pré-

sident de la chambre des députés, la salle des Pas-Perdus a été obstruée par une foule de loup-cerviers qui, n'ayant pas le droit de percer plus loin, attendaient les instructions de leurs chefs siégeant dans l'enceinte. Aussi, un peu avant que le président provisoire eût proclamé le résultat du scrutin, grâce à des confidences de l'intérieur, on vit s'élever une nuée de gens de proie qui vint s'abattre sur la bourse. De son côté, le château n'était pas indifférent ; l'un de ses affidés, M. Liadières, suivait avec anxiété le dépouillement du scrutin ; il allait de table en table, la plume à la main, rassemblant les chiffres, et aussitôt qu'il eut additionné les votes, il s'élança vers le banc des ministres, annonça le succès à M. Guizot, puis cria à haute voix à deux personnes placées dans la tribune occupée ordinairement par les princes le nombre des voix obtenues par M. Sauzet. Ces deux personnes sortirent immédiatement de la salle.

**Tribunaux.**

**LA DAME DU PREMIER.**

Au temps des patriarches, les jeunes filles se rencontraient à la fontaine, au puits, à la citerne ; c'est là qu'elles se donnaient le salut du matin, là qu'elles se racontaient leurs visions, là que se perpétuaient en récits naïfs et fervents les miracles par lesquels il plaisait au Seigneur de se manifester à son peuple.

De nos jours, à Paris, les jeunes femmes, le matin, ne s'accostent plus à la fontaine, c'est au plomb.

Sur chaque carré, en dehors de la fenêtre de l'escalier, est attachée une cuvette en plomb ou en zinc : c'est ce que le peuple appelle un plomb.

Vers la fin de mai, deux jeunes femmes, deux voisines de carré se rencontraient au plomb du quatrième ; chacune sortait de sa petite chambre en canezou blanc, les souliers en pantoufles, les cheveux en poignards. Le dialogue suivant s'établit entre elles :

- Tiens ! là levée, mameselle Angélique ? et c'te petite santé ?
- M'en parlez pas, mameselle Victorine ; j'en peux pas : vingt-quatre contredanses hier, les deux douzaines complètes, rien que ça !
- Moi, j'ai pas sorti, j'étais vexée. Figurez-vous qu'à quatre heures j'envoie chercher mon coiffeur par la petite à la portière et une saucisse plate pour mon dîner ; au bout d'une demi-heure elle arrive me dire que le coiffeur était chez la dame du premier.
- C'te p'tite chupie qui fait sa tête, qui porte des manches courtes et des cardinales !
- Et qui a peur que sa tête tombe de dessus ses épaules en saluant.
- Si ça ne fait pas suer ! et encore si on savait d'où que ça vient une madame qui vient à un premier, qui fait sa rentière ! ça vous a un chien de bras, un perroquet !...
- Et que personne ne vient la voir, d'aucun sexe !
- C'est vrai, au moins ni femmes ni hommes, pas seulement un ; ça n'est pas naturel.
- Ça doit être une femme dangereuse ; moi, je m'en méfierais.
- Moi aussi. Savez-vous si elle a de beaux meubles ?
- Ah ! ma chère, tout glaces et palissandre ; c'est pas votre Joseph et mon Adolphe qui nous en donneront de pareils.
- Ah ! tant pis ! moi je suis pas beaucoup pour les meubles ; je les estime ; j'en aurais des beaux, ça me flatterait, mais pour s'en faire de la bile, non ; je préfère un petit dîner gentil et un galop.
- Moi de même. Dites-donc, voisine, prenez-vous du café ce matin ?
- Non, j'ai pas de crème.
- Moi non plus ; prenons-en du noir.
- Ça me flattera, d'autant que j'ai pas de suc.

Depuis ce déjeuner liquide, bien d'autres fois, entre les deux amies, il fut question de la dame du premier ; chaque jour apportait un aliment plus indigeste à l'indigeste sentiment que, par instinct, elles nourrissaient pour la petite dame.

C'était une fois la marchande de modes qui leur crevait le cœur en sonnant au premier, une autre un garçon limonadier qui apportait une glace ou un sorbet à madame ; la portière qui, aussitôt reçue, lui montrait ses lettres, quand elles, bonnes filles du quatrième, elles étaient obligées de descendre et de les prendre, quand elles avaient la monnaie pour les payer.

Il vint enfin une heure de joie, de véritable triomphe pour les bonnes filles. En rentrant un soir, Angélique, montant l'escalier, vit sortir du premier un monsieur qui n'était ni le garçon limonadier, ni le coiffeur ; un monsieur bien couvert, un monsieur d'un certain âge, un monsieur respectable, absolument tourné sur le patron d'un protecteur.

Ce soir, Angélique ne se coucha pas sans réveiller Victorine et lui conter la bonne aventure. Elles en causèrent deux heures ; le lendemain elles se réveillèrent deux heures plus tôt pour en parler, et attendirent les événements désormais de pied ferme et bien décidées à dire son fait à la petite dame à la première occasion.

Elle ne tarda pas. Le dimanche suivant, Angélique eut besoin du coiffeur précisément à l'heure où elle venait de le voir entrer au premier. Elle envoya sa femme de chambre Victorine sonner chez la dame et dire au coiffeur qu'on l'attendait. Il n'avait pas commencé.

Dix minutes après, nouvelle sonnerie de Victorine qui trouve moyen de dire : « Quand on est si grande dame et si longue à coiffer, on a une

Marguerite, premier présage des troubles qui devaient plus tard troubler un règne si heureusement commencé. On dut se défier des dispositions de la capitale au point de décider que le duc serait transféré à Edmonsbury où le parlement était convoqué pour le juger avec plus d'indépendance. Cette mesure fut à peine proclamée, que la populace y vit la preuve qu'on la craignait, et son audace s'en accrût jusqu'à crier : « Aux armes ! marchons sur la Tour ! Allons délivrer le prince du peuple ! »  
Au moment où la sédition ne pouvait plus être contenue que par les hommes d'armes ; lorsque les bourgeois, plus avisés et regrettant peut-être d'avoir invoqué une manifestation si dangereuse, commençaient à se placer au dernier rang, ou même de courir chez eux sous prétexte d'aller y chercher leurs armes, un cri qui s'éleva fit une singulière impression sur la foule : *Le duc de Gloucester est mort !*  
— Il est mort ! répétaient mille voix ; il est mort !  
Chose singulière, que dans ce premier mouvement ce peuple irrité n'eût pas l'idée de le venger ! On croyait à la jalousie de la reine contre le lord-protecteur, mais on croyait encore plus à sa loyauté ; aucune voix ne répondit à ce cri lugubre par un cri d'accusation. Parmi ceux qui étaient armés, plusieurs déchargèrent leurs armes, mais en l'air, comme lorsqu'une bataille est finie. Il fallut la réflexion des traîtres pour que le lendemain la noble et loyale Marguerite pût être soupçonnée d'avoir fait assassiner celui que la révolte ne voulait pas laisser jurer (1). « Le duc de Gloucester est mort ! » Chacun parut accepter ce triste dénouement comme l'intervention de la Providence, qui arrachait la ville et le royaume à une de leurs révolutions périodiques. L'élément se dispersa, et le lendemain toute la sympathie pour le héros du peuple s'épuisa dans la cérémonie de ses funérailles. Mort accusé, mais présumé innocent aux yeux de la loi tant qu'il n'était pas jugé et condamné, le duc de Gloucester avait droit à tous les honneurs qu'on rend aux cendres royales. La reine avait l'âme trop élevée pour le priver d'aucun de ces honneurs, et la magnificence des obsèques fut une puissante distraction offerte à cette foule qui se contente si aisément de spectacles. Les haines et les rivalités de tous les Lancastres se turent d'ailleurs autour de ce cercueil, où l'étiquette du temps leur avait donné rendez-vous. Mais le personnage qui attirait surtout l'attention dans le cortège fut la femme voilée, qui, s'étant fait connaître sans doute du maître des cérémonies, marchait dans le rang des princes et des princesses. Nul n'aurait pu lui contester cette place : si le peuple avait su qu'elle était et comment elle avait tenu parole au défunt, peut-être ses funérailles se fussent confondues avec celles où elle assistait, si fière et si imposante sous son voile noir.

(1) Ce furent des gentilshommes et non le peuple qui accusèrent les uns Suffolk, les autres la reine de l'avoir fait assassiner.

cette apparition était bien capable de lui ravir toute espérance. La femme voilée ôta silencieusement son voile.

— Humphrey, dit-elle, suis-je encore reconnaissable ? mon visage conserve-t-il encore quelques uns de ses traits ? Depuis l'époque où, grâce à toi, il a été pendant trois jours exposé aux regards de la foule injurieuse, il est bien flétri, je le sais ; mais ne serais-je en effet que le spectre d'Éléonore, tu me reconnaîtrais encore avec les yeux du remords. Oui, c'est bien moi, c'est-à-dire c'est ton mauvais génie que tu vois à ton heure suprême. A ton tour tu es ma victime : tous tes secrets ont été par moi livrés à tes ennemis ; on va enfin te juger, et je me suis occupée depuis une année à rassembler toutes les pièces qui permettront à tes juges de prononcer en connaissance de cause. On t'a peut-être flatté de vaines promesses de délivrance ; mais je te défie d'en croire tout autre que moi. Cependant je suis généreuse ; si tu veux échapper au sort qui te menace, voici les dons que tu me fis en pareille circonstance, et que je te rapporte fidèlement : voici ton poignard et ton poison.

— Donne, répondit Gloucester ; je veux échapper non pas à mes juges, mais à un geôlier tel que toi.

Et il fit un geste pour avaler le poison ; mais avant qu'il eût pu en aspirer une seule goutte, une angoisse plus terrible que celle du poison même lui avait serré le cœur... Il était mort.

Tous les historiens sont d'accord pour déclarer que l'examen le plus attentif ne put attribuer qu'à une cause naturelle, quoique inconnue, la mort soudaine du duc de Gloucester. C'était le doigt de Dieu qui l'avait frappé, selon ses ennemis et selon l'idée du roi, prince religieux ; selon ses amis, « ce grand guerrier, ce second David » mourut de tristesse : l'air de la prison l'avait tué, comme l'air de la volière tue l'aigle.

Cette mort causa une telle impression sur le vieux cardinal de Winchester qu'elle lui fut comme un avis d'en haut qui le prévenait de sa fin prochaine. Il se fit transporter dans la grande salle de son palais de Wolmsley où il avait réuni le clergé et les moines de la cathédrale. Là, ayant lu son testament, il fit célébrer un *Requiem* pour lui-même comme s'il n'était déjà plus ; après quoi, disant adieu à tous les assistants, il alla se renfermer dans son appartement, y languit encore trois semaines et n'en sortit que pour aller reposer à côté du duc de Gloucester.

Il semblait que ces deux chefs de la maison de Lancastre, en disparaissant de la scène du monde, devaient rendre la paix intérieure à l'Angleterre, emportant avec eux toutes les séditions qu'ils avaient fomentées si souvent ; mais il restait un prince plus fatal encore, Richard, duc d'York. Que devint cependant Éléonore Cobham ? Le paiement eut à s'occuper de sa réparation, et, prévoyant qu'elle pourrait réclamer ses droits de veuve, il rendit une loi pour repousser toutes ses prétentions, se fondant sur le jugement qui l'avait condamnée comme complice de damnable sortilèges. Elle mourut obscure et oubliée.

Si mes lecteurs trouvaient que mon duc de Gloucester ne ressemble pas à celui de Shakspeare, je leur répondrais franchement que j'admire beaucoup Shakspeare, que je n'admire guère moins Walter Scott, que je répéterai de grand cœur avec eux tous les éloges qui ont été prodigués à ces deux génies, tous excepté un. Ce sont d'admirables poètes, de profonds moralistes ; ils égalent Homère, ils sont supérieurs à Virgile, je le veux bien ; mais, n'en déplaise au duc de Marlborough qui en appelait en plein parlement aux pièces-chroniques du premier, et n'en déplaise à ce savant professeur français (M. Villemain) qui assurait en pleine chaire que les romans du second étaient plus vrais que l'histoire, ni Shakspeare ni Walter Scott ne sont des historiens. Pour ne parler que de Shakspeare, quoi de plus menteur que ses chroniques ? Dans quels contes de bonne femme la vérité a-t-elle été jamais plus dénaturée ? Sans doute la vérité s'y trouve souvent, mais presque toujours c'est à condition que vous prendrez le contrepied de ce que le poète raconte de ses personnages historiques, c'est à condition que le brave deviendra le poltron, et le poltron le brave. L'impartialité historique de Shakspeare a été vantée nécessairement, parce qu'on a voulu en faire un grand historien. Shakspeare n'a pas de héros, a-t-on dit, c'est-à-dire qu'il accepte tous les héros possibles sans s'inquiéter d'où ils lui viennent, de la véritable histoire ou d'une tradition menteuse ; il n'a pas de héros non plus en ce sens que le grand poète ne sacrifie pas toute une pièce à un rôle, comme on fait de notre temps ; mais, en revanche, que de nobles caractères sacrifiés par lui à une erreur populaire, à un préjugé national ! Sa Jeanne d'Arc, dans la première partie de *Henri VI*, n'est qu'une sorcière vulgaire en communication directe avec des diables plus vulgaires encore, une espèce de contrepied de cette ignoble Marjory Jourdain, brûlée vive comme elle dans la pièce suivante, et, dans ces deux pièces, avec quelle indécatesse Shakspeare déshonore une noble reine, cette Marguerite d'Anjou si belle par ses charmes, si grande par son caractère ! La Marguerite de Shakspeare (est-ce celle de l'histoire ?) a pour amant le duc de Suffolk ! Bref, dans toutes les pièces historiques où il met en scène les guerres des deux roses, l'impartialité de Shakspeare consiste à être tour à tour pour la rose blanche et pour la rose rouge ; il prête indifféremment de généreuses actions et de nobles paroles à un York ou à un Lancastre. C'est l'impartialité d'Homère qui fait Hector aussi grand qu'Achille ; mais de l'impartialité historique, il n'y en a pas l'ombre dans cette succession de scènes où le poète traduit au hasard tantôt un chroniqueur favorable au vainqueur, tantôt un chroniqueur favorable au vaincu. De là tant de contradictions dans les caractères de ses héros, à moins qu'on ne voie là encore, au lieu d'une négligence, une nouvelle preuve de génie ; car, hélas ! il n'est que trop vrai que l'homme le plus héroïque a ses faiblesses ses inconséquences. Ce n'est pas le héros qui se trahit, c'est l'homme qui s'accuse et se dévoile, nature ondoyante et incertaine, malgré toutes ses prétentions au *virum fortem et tenacem* d'Horace.

Ce serait bien grave pour le *post-scriptum* d'un conte historique, si, tout simple conteur qu'il est, le conteur ne tenait pas à être au moins plus vrai que Shakspeare en renonçant à être plus vrai que l'histoire. Il faut être de bonne foi si on n'est pas désintéressé. Parmi les héros de Shakspeare figure en première ligne le duc de Gloucester, Humphrey, oncle du roi Henri VI. Pour justifier la trahison conjugale que je lui reproche et que Shakspeare semble regarder comme naturelle, il me suffit de rappeler que le duc de Gloucester, avant d'abandonner Éléonore Cobham, avait abandonné de même Jacqueline de Bavière, et Éléonore ne l'ignorait pas, car elle avait profité de cet abandon. (*Monthly Chronicle*.)

femme de chambre. Dix minutes après ce ne fut plus Victorine qui descendit; mais Angélique elle-même, les cheveux sur le cou; elle sonne, la dame vient ouvrir de fort mauvaise humeur. On réclame le coiffeur en termes vifs; la dame se plaint, Angélique se plaint plus fort et crie; la dame lui ferme la porte au nez, et ce jour elle fut plus difficile et plus longue à coiffer que jamais.

La cause de guerre existant bien et dûment, les hostilités ne tardèrent pas à commencer. Ce fut dans l'escalier que les partis se rencontrèrent. La dame sortait; les deux femmes rentraient. Qui cédera le pas? Personne, et alors, marchant carrément, toutes trois, dans un escalier étroit, elles devaient nécessairement se frôler.

Elles se frôlèrent et mieux que cela: par un hasard fâcheux, le manche de l'ombrelle d'Angélique s'accrocha dans la dentelle de la cardinale de la dame et la déchira; aussitôt reproches aigres de la dame.

Alors commença le déluge, les cataractes furent lâchées, les fleuves et les plus petites sources s'enflèrent, et la petite dame fut noyée en présence de la portière, du portier, du petit portier et de la petite portière qui aujourd'hui sont tous à l'audience, témoins cités par la dame pour fortifier la plainte en injures et déchirure de dentelle portée contre le quatrième.

Les deux prévenues ont plaidé chacune une demi-heure, et sont parvenues à parfaitement prouver qu'elles détestent et détestent cordialement et à jamais la dame du premier et toutes les dames du premier portant gants longs, s'abstenant de l'Ermitage et ne saluant pas. Elles ont été condamnées à 16 fr. d'amende et 10 fr. de dommages-intérêts.

(Le Droit.)

### Chronique.

#### LYON.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Charlotte Gauthier, veuve Simonin, contre un arrêt de la cour d'assises du Rhône qui la condamne à six ans de réclusion pour complicité de vol

avec effraction dans une maison habitée, le jury ayant déclaré l'existence de circonstances atténuantes.

— Mardi soir, deux enfants qui traversaient la grande place de Lons-le-Saunier à l'instant où la diligence de Lyon quittait le bureau pour entrer dans la rue Neuve ont été renversés par les chevaux. L'un d'eux, une petite fille, a pu se relever assez à temps pour échapper au danger; mais l'autre, petit garçon de quatre ans, le fils de M. Cabaye, limonadier en cette ville, est mort broyé par les roues de la voiture. Le postillon qui conduisait la diligence, ayant entendu les cris qui s'élevaient de toutes parts, a arrêté ses chevaux.

— Le passage des voitures par la rue de la Barre a été rétabli hier, conformément à l'arrêté de M. le préfet, qui ne l'avait interdit que jusqu'à ce que les murs de l'école de médecine fussent élevés à un mètre au-dessus du sol. La clôture en planches a été rapprochée de la construction de manière à laisser le passage libre, et à protéger toutefois les passants contre tout danger occasionné par la suite des travaux.

— Les pluies d'orage vraiment extraordinaires qui ont marqué ces derniers temps ont causé dans divers endroits de la voie publique des dégâts assez notables, mais plus particulièrement dans les chemins de la baulieue de Lyon, et il devient urgent de les réparer, non seulement pour satisfaire aux justes demandes des habitants, mais encore pour éviter d'avoir à effectuer plus tard des dépenses considérables.

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique vient de nommer proviseur du collège royal de Grenoble M. Devallée, censeur au collège royal de Lyon.

— Des expériences sur le cours du Rhône, depuis la Couloivre-nière jusqu'aux limites du territoire genevois, avaient été commencées par MM. Dufour, colonel, et D. Colladon. Nous apprenons aujourd'hui que des ingénieurs français continuent ces expériences entre Chaney et Bellegarde.

### Nouvelles Etrangères.

#### INDES.

On écrit de Calcutta, à la date du 8 juin: « Nous avons essayé, dans la nuit du 2 de ce mois, une effroyable tempête qui a causé les plus grands désastres, tant à terre que dans la rivière. Deux navires de Londres, le *Globe* et le *Symmetry*, ont été totalement perdus. Les pertes en sucre, salpêtre, soieries et autres marchandises, que toutes les barques du pays ont été submergées par la tempête. » Les nouvelles que nous recevons des factoreries d'indigo qui nous avoisinent sont de nature à faire craindre que la récolte d'indigo dans le Bengale n'ait considérablement souffert.

« Dans les districts de Radnagor et Hurripaul, les mûriers ont été complètement arrachés, et le pays était inondé; aussi ne recevrons-nous que peu de soie de ces places pendant long-temps. Nous attendons impatiemment les nouvelles des autres districts. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**CORS AUX PIEDS.** — Nous rappelons aux personnes qui en souffrent ou qui ont des oignons et durillons, que le **TAFFETAS GOMMÉ** de M. Paul Gage, pharmacien à Paris, est le seul qui les guérisse radicalement en en calmant instantanément les douleurs. — Il se vend à Lyon chez MM. André, place des Célestins, et Vernet, place des Terreaux.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

#### Nouvelles Publications.

## DICTIONNAIRE UNIVERSEL

### D'HISTOIRE NATURELLE,

Donnant la description des êtres et des divers phénomènes de la nature, l'étymologie et la définition des noms scientifiques; par MM. Arago, Biron, Bequerel, etc.; ouvrage dirigé par M. Ch. Dornigny et enrichi d'un atlas de planches gravées sur acier représentant plus de douze cents sujets. — Huit volumes in-8°. — Paris, 1841. — Deux volumes sont en vente. — Prix de chaque volume, figures coloriées: 55 fr.

## HISTOIRE NATURELLE DES COLÉOPTÈRES DE FRANCE,

Par M. E. Mulsant, sous-bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'Académie royale des Sciences. — Deux volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1840. — Prix: 26 fr. (6982)

Etude de M<sup>e</sup> Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n° 5.

#### ADJUDICATION

au samedi vingt août mil huit cent quarante-deux.

#### VENTE JUDICIAIRE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon, EN TROIS, QUATRE OU CINQ LOTS, AVEC ENCHÈRE GÉNÉRALE,

### de la terre fromentière

OUEST-NORD

#### DU DOMAINE DE COMBE-BLANCHE,

Située au lieu de ce nom, commune de la Guillotière, de la contenance de 4 hectares 26 ares 69 centiares.

La mise à prix du 1<sup>er</sup> lot, de la contenance de 1 hectare 5 ares 44 centiares, est de 4,000 fr.  
Celle du 2<sup>e</sup> lot, de la même contenance. 4,800 fr.  
Celle du 3<sup>e</sup> lot, de la même contenance. 4,800 fr.  
Celle du 4<sup>e</sup> lot, de la contenance de 58 ares 18 centiares. 2,700 fr.  
Celle du 5<sup>e</sup> lot, de la contenance de 58 ares 18 centiares. 2,700 fr.  
S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Phélip, avoué. (5615)

Etude de M<sup>e</sup> Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac, n° 2.

#### ADJUDICATION DÉFINITIVE

au vingt août 1842.

#### VENTE JUDICIAIRE

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

## D'IMMEUBLES

Situés à Neuville-sur-Saône (Rhône),

composés de bâtiments, moulins, cours d'eau, jardin, prés et terres.

Dépendants de la succession bénéficiaire de M. Benoit Perrot.

Sur cette propriété, placée dans une exposition de l'ancien parc de Neuville, à quelques pas du village, près des rives de la Saône, il existe deux grands et beaux moulins à blé, munis par deux cours d'eau intarissables qui assurent une activité continuelle à ces usines d'un excellent rapport, car, affermées plus de cinq mille francs par année, elles offrent un accroissement certain de revenu.

Ces immeubles seront vendus en deux lots.

Le premier lot comprend le grand moulin d'une construction récente, les bâtiments et une partie de jardin et pré-verger; il est de la superficie totale de 67 ares 58 centiares, et a été estimé 65,000 fr.

Le second lot comprend un autre moulin, les bâtiments et dépendances dans lesquels il est établi, et une autre partie de jardin et de pré-verger; il est de l'étendue superficielle totale de 26 ares 86 centiares, et a été estimé 17,500 fr.

Sauf l'enchère générale sur les deux lots réunis.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M<sup>e</sup> Brun, avoué, chargé des formalités de la vente. (2555)

#### Rue de la Préfecture, 8, à Lyon.

M. PANCARTE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de joindre à son café **UN RESTAURANT** où l'on servira à 1 fr. 50 c. et au-dessus, et à la carte. On porte en ville. (28)

Etude de M<sup>e</sup> Phélip, avoué à Lyon, place du Change, 4.

#### VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

du samedi vingt-sept août 1842,

à dix heures du matin,

EN DEUX LOTS SÉPARÉS,

#### 1° D'UNE

## GRANDE PRAIRIE,

Appelée le grand pré des Pies de Chaponost.

Divisée en soixante-cinq pies ou parcelles, complantée d'environ dix mille peupliers;

Située en la commune de Grièges, canton de Pont-de-Veyle, arrondissement de Bourg (Ain);

Indivise entre les héritiers de M<sup>lle</sup> Fromental et les héritiers de M. Lecourt;

#### 2° D'UNE BELLE MAISON,

Sise à Lyon, rue Trois-Carreaux, 4,

Dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Fromental.

Sur la mise à prix de 122,000 fr. pour la prairie;

et de 69,000 fr. pour la maison.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Phélip, poursuivant, ou à M<sup>es</sup> Deblessou et Bernard, avoués colicitants, tous avoués à Lyon, ou bien au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. (5118)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

## CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

DÉPOT GÉNÉRAL: chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, 42.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUREUX et C<sup>e</sup> sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE: 4 FRANCS. (7182)

### PENSIONNAT DE LA VILLE DE GIVORS,

AU CHATEAU,

Dirigé par M. Richard et M. Boulet.

Cet établissement, ayant fait ses preuves par les élèves distingués qu'on y a formés, offre de précieux avantages aux pères et aux mères de famille qui veulent faire donner, dans le plus bref délai, une bonne éducation civile et chrétienne à leurs enfants.

Sa position riante et salubre réunit tout à la fois les agréments de la campagne aux avantages de la ville. La grandeur du clos appartenant à ce vaste et magnifique château ne laisse rien à désirer aux parents et aux élèves. C'est sans contredit une des plus belles institutions du département du Rhône. Un ecclésiastique y est attaché.

Le chemin de fer facilite beaucoup la communication des parents avec leurs enfants. (51)

### MESSAGERIES LYONNAISES

DE

## LYON A PARIS

PAR LA BOURGOGNE

EN 40 HEURES.

une seule nuit en route.

DÉPARTS

tous les jours à cinq heures du matin.

En partant le matin, ces voitures devancent les autres services dont le départ a eu lieu la veille au soir. (5616)

Bureaux: quai de Retz, 43.

## PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

## GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

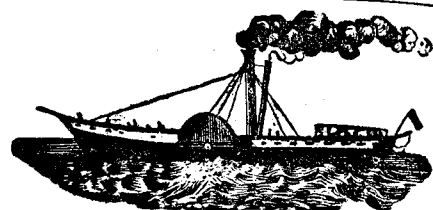
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

### AVIS

Le professeur SCHLINGHEYDE, né Prussien, se proposant de séjourner quelque temps à Lyon, donnera des leçons de LANGUE ALLEMANDE et de PIANO. Il demeure rue de la Cagne, n. 12, au 4<sup>e</sup>. (10)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE STROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer, d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

### DARTRES

De toute nature et les plus invétérées, Guéries radicalement par l'usage de la Pommade anti-herpétique de SAMION, pharmacien, place Saint-Michel, à Lyon. — Le pot: 3 francs. (7103)

### 15 francs.

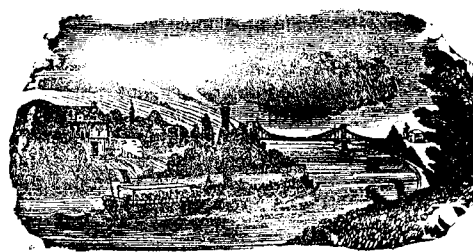
GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

#### TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goîtres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang. Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CÉLESTINS, 8, allée de trayerse; rue d'Amboise, 41. (7218)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

## LYON ET VALENCE,

Par Bateaux à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTEE ET A LA DESCENTE,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours:

De LYON, port de la Charité, à onze heures

du matin;

De VALENCE, à trois heures du matin. (6685)

### Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau aux personnes atteintes de grippe, rhumes, catarrhes, coqueluche, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration, détruit l'irritation.

Se vend par flacons et demi-flacons, avec le prospectus, à la pharmacie de Macors, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. (7709)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulaillic, 19.